

Muret, le 26 novembre 2019

Affaire suivie par : Direction des Ressources Humaines
Ligne directe ☎ 05.34.46.30.60

N/Réf. : AM/DD/BD/2019

Madame, Monsieur,

Comme je m'y étais engagé lors du comité technique le printemps dernier, en retour des efforts de chacun depuis la fusion, j'ai proposé au bureau communautaire et à la conférence des Maires de valider une enveloppe de près de 260 000 euros, représentant le versement d'une prime exceptionnelle à tous les agents du Muretain Agglo, à l'image de la prime versée à la veille de la fusion en décembre 2016.

Etablie sur le même principe que celle versée aux agents de la Ville de Muret, cette dernière sera basée sur la quotité de temps de travail et le présentisme et concernera tous les agents présents ces 12 derniers mois.

Le montant pivot de 140 € net sera diminué à proportion des jours d'absences (à l'exception des congés maternité) et majoré d'autant en fonction des jours de présence. Pour un agent à temps plein n'ayant aucune journée d'absence, le montant net versé sera de l'ordre de 172 €.

Vous remerciant encore pour votre engagement à rendre efficient notre service public, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

bien à vous

 Le Président

André MANDEMENT